

## **Les tendances générales du pluralisme politique dans les médias audiovisuels pour l'année 2015.**

Les médias audiovisuels<sup>1</sup> ont consacré, au cours de l'année 2015, un volume horaire de 852 heures environ, aux interventions des personnalités publiques, dans les journaux et les magazines de débat et d'information. 72% de ce volume horaire des interventions a bénéficié aux Quatre Parts (Gouvernement, Majorité parlementaire, Opposition parlementaire et Partis non représentés au Parlement-PNR).

En agrégeant les résultats des interventions des Quatre Parts dans les Magazines de débat et d'information, au cours des deux semestres de l'année 2015, nous avons constaté que **les dispositions de l'article 6<sup>2</sup> et de la Décision 46-06 n'ont été respectées que sur Radio Atlantic et Cap Radio et celles de l'article 7<sup>3</sup> l'ont été sur Radio Luxe, TV Tamazight et la Radio Nationale**, et partiellement, sur Radio Plus Casablanca et TV Al Oula.

Au niveau des Journaux d'Information, les résultats de treize services audiovisuels ont connu le non respect de l'article 6, alors que sur TV Laâyoune, le gouvernement et la majorité parlementaire d'une part et l'opposition parlementaire d'autre part ont eu des volumes horaires presque égaux.

---

<sup>1</sup> Cinq chaînes de télévision et huit radios publiques et privées (TV Al Oula, TV 2M, TV Tamazight, TV Régionale de Laâyoune, TV Médi 1 TV, Radio Nationale, Radio Amazighe, Radio Atlantic, Radio Aswat, Radio Chada FM, Radio Plus Casablanca, Radio Casa FM, Radio Plus Agadir).

<sup>2</sup> Article 6 : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle veillent à ce que le temps cumulé des interventions des membres du Gouvernement et des partis de la majorité parlementaire ne dépasse pas le double du temps consacré aux partis appartenant à l'opposition parlementaire au sein de la Chambre des Représentants, tout en respectant des conditions de programmation comparables et similaires.* »

<sup>3</sup> Article 7 : « *Les opérateurs de la communication audiovisuelle sont tenus d'accorder à l'ensemble des partis non représentés au Parlement un temps pour exprimer leurs positions vis-à-vis des événements et des questions d'intérêt public, de l'ordre de 10% du temps global consacré au gouvernement et aux partis politiques de la majorité et de l'opposition parlementaire.* »

Quant au respect de l'article 7 de la Décision 46-06, seule TV Al Oula s'est rapprochée des 10% prévus au profit des partis non représentés au Parlement (PNR), alors que sur 12 autres services audiovisuels, la part de ces partis n'avait pas dépassé les 4%.

Quant aux Magazines de débat et d'information, le respect de l'article 6 n'a été observé que sur deux services audiovisuels : Radio Atlantic et Cap Radio. Par contre, sur neuf services audiovisuels, le volume horaire des interventions du gouvernement et de la majorité parlementaire a dépassé le double de celui de l'opposition parlementaire et sur sept services audiovisuels, c'est le volume horaire des interventions de l'opposition parlementaire qui a dépassé celui du gouvernement et de la majorité parlementaire.

Qu'en est-il des PNR ? Il y'a eu trois cas de figure.

- Sur quatre services audiovisuels (Radio Aswat, Med Radio, Radio Mars et Radio Atlantic), la part des PNR a dépassé les 10%.
- Sur trois services audiovisuels (Radio Luxe, TV Tamazight, Radio Nationale), la part des PNR s'est approchée des 10%.
- Sur huit services audiovisuels, la part des PNR a varié entre 5% et 8%.

Par ailleurs, le volume horaire global cumulé des interventions des **personnalités publiques féminines**, dans les résultats globaux des journaux et magazines de débat et d'information, au cours de l'année 2015, s'est élevé à un peu plus de 121 heures (121:47:43), ce qui représente **une part de 14%** du total du volume horaire global des interventions des personnalités publiques (825:05:20).

Il est à noter que **TV Al Oula** a consacré le volume horaire le plus important (18:23:05) aux personnalités publiques féminines, ce qui constitue **une part de 15%** des interventions féminines de l'ensemble des services audiovisuels sur l'année 2015.